



Formation enregistrée sous le n° RNCP 40479

**DOSSIER D'INSCRIPTION
BPJEPS
Spécialité « escrime pour tous »**

Composition du dossier

	Pièces à fournir
	Fiche de renseignements
	Contenu de la formation BPJEPS escrime • Organisme de formation • Calendrier • Coût de la formation / Aide à la formation • Organisation détaillée de l'alternance • Planning hebdomadaire / Ruban pédagogique • Objectifs contenus de formation et volume horaire • Équipe pédagogique
	Tests d'entrée
	Certificat médical
	Calendrier 2026 - 2027

Je soussigné

Atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier.

J'ai bien pris en compte les contraintes horaires liées à cette formation, présentées dans le planning hebdomadaire.

Date limite de dépôt du dossier d'inscription le : **09 Novembre 2026**

Fait le

Signature



PIÈCES À FOURNIR

Pièces à fournir pour que votre dossier d'inscription soit recevable :

☐	Fiche d'inscription normalisée avec photographie.
☐	Copie de carte d'identité ou du passeport en cours de validité
☐	Copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, pour les Français de moins de vingt-cinq ans.
☐	PSC1 : Attestation de formation aux premiers secours ou prévention et secours civiques de niveau 1 (<i>ne pas confondre avec l'Initiation à l'alerte et aux premiers secours délivré lors de la JAPD</i>).
☐	Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et l'enseignement de l'escrime, datant de moins de 3 mois (en annexe)
☐	Copies des diplômes scolaires, universitaires et professionnels.
☐	Copies des diplômes fédéraux, animateurs, éducateurs et arbitres.

« J'ai lu, pris connaissance et fourni l'ensemble des pièces réclamées. »

Le

Signature



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A la formation du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité « escrime ».

Le candidat :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° S.S :

Adresse :

.....

Téléphone personnel :

Courriel :

PHOTO
OBLIGATOIRE

Le parcours du candidat :

Diplômes Escrime (joindre les justificatifs) :

.....
.....
.....
.....

Diplômes RNCP (joindre les justificatifs) :

.....
.....
.....

N° de licence FFE :

Ligue :

Club origine :

Club saison en cours :



Formation enregistrée sous le n° RNCP 40479

Situation professionnelle :

Êtes-vous inscrit Demandeur d'Emploi ? **Oui** **Non**
Date d'inscription à Pôle Emploi.....

Êtes-vous scolarisé ? **Oui** **Non**
Si oui, établissement / filière
.....

Êtes-vous en situation d'emploi ? **Oui** **Non**
À temps plein à temps partiel (Nombre d'heures mensuelles ou % ETP)
Quel type de Contrat : CDI / CDD / CAE / Contrat de professionnalisation / Apprentissage (rayer les mentions inutiles) Autres Contrats
(Préciser lequel)

Nom de l'entreprise
Adresse.....
Tel.....Fax.....
Mail.....

Nom du responsable de l'entreprise.....
Tel.....Fax.....
Mail.....

Autre situation :
.....

Plan de financement envisagé :

OPACIF (CIF CDD/ CIF)

Nom de l'organisme financeur
.....

Adresse
.....

Code Postal Ville
..... Tel Fax Mail
.....

Prise en charge employeur **Oui** **Non**

Prise en charge personnelle **Oui** **Non**

Stagiaire de la formation professionnelle **Oui** **Non**

*Si réponse positive au PRFQ – Programme Régional de Formation Qualifiant – financement Région)
Donner les estimations de prise en charge)*

UN DEVIS DE FORMATION SERA EMIS A L'ISSUE DU POSITIONNEMENT DU CANDIDAT

La structure pédagogique :

Adresse :

.....

.....

.....

Formation enregistrée sous le n°

FORMATION BPJEPS ESCRIME 2027

L'institut de formation de la fédération française d'escrime est habilité par la DRAJES des Hauts de France, pour organiser la formation du BPJEPS Escrime 2027.

C'est une formation professionnelle continue, dispensée en alternance entre une structure et le centre de formation.

Cette offre de formation est, à ce jour, unique sur le territoire national. Elle s'adresse à l'ensemble des personnes désireuses de se former pour ce métier et répondant aux exigences préalables. Cette formation est ouverte aux étrangers.

La certification de cette formation délivre le titre de Prévôt d'Etat Escrime.

Organisme de formation

Institut de Formation de la Fédération Française d'escrime (IFFE).

1. Adresse : 7 Porte de Neuilly, 93160 Noisy le Grand
Tel : 01 87 12 30 04 – Email : iffe@ffescrime.fr
2. Raison sociale : Association type loi 1901
3. Activités de l'organisme : Formation aux métiers de l'escrime
4. Numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité en tant que prestataire de formation :
119 306 04 693
5. Président de l'organisme : Monsieur Rémy Delhomme
Tel : +33 6 84 10 60 85 Email : remy.delhomme@ffescrime.fr
6. Directeur de l'IFFE : Rémi Morlot
7. Coordonnateur de la formation : Magali Carrier
Tel : +33 6 15 10 82 33
Email : magali.carrier@ffescrime.fr
8. Responsable administratif : Maéva LE BLANC
Tel : +33 1 87 12 30 04 - Email : maeva.leblanc@ffescrime.fr

Formation enregistrée sous le n°

Calendrier

Ouverture des inscriptions	14/09/2026
Clôture des inscriptions	09/11/2026
Dates des exigences préalables	26/11/2026
Dates des tests de sélection	26/11/2026
Dates du positionnement	26/11/2026
Date de début de la formation en centre	05/01/2027
Date de fin de la formation en centre	30/11/2027
Date de début de la formation en entreprise	18/01/2027
Date de fin de la formation en entreprise	18/12/2027
Nombre d'heures en centre/ stagiaire	600 H (416 en présentiel et 184 en distanciel)
Nombre d'heures en entreprise/ stagiaire	350 H à minima
Nombre total d'heures dédiées aux épreuves certificatives	15

Formation enregistrée sous le n°

Coût de formation

Coût pédagogique : 6600 € (incluant le diplôme fédéral Para escrime)	Pour la session de formation
Frais de dossier : 20 €	
Frais de tests d'exigences préalables : 30 €	
Frais annexes	
Frais de restauration (<i>prévisionnel</i>)	Environ 3 500 €
Frais d'hébergement (<i>prévisionnel</i>)	
Frais de transport (<i>prévisionnel</i>)	Environ 2 200 €

Aide à la formation

Cette formation délivre un diplôme d'État inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

À ce titre, ce diplôme est éligible à la formation professionnelle pour les salariés.

Les stagiaires, non-salariés ou non éligibles à la formation professionnelle, peuvent solliciter d'autres financements possible tel que les CPF, dispositif de l'État (France Travail, Ministère jeunesse et sport...), Conseil régionaux et départementaux...

Formation enregistrée sous le n°

Organisation détaillée de la formation en alternance

Il est rappelé que le centre de formation d'un stagiaire ne peut être en même temps son lieu d'alternance. Le temps de travail en centre est de 600h et de 350h minimum en structure.

Le choix de placer les candidats dans une alternance régulière et harmonieuse entre les périodes de formation en centre, et leurs interventions en structure d'accueil nous permettent de voir les stagiaires s'aguerrir au fur et à mesure de leur formation sur les domaines suivants :

- Connaissance du club,
- Connaissance de l'environnement institutionnel du club,
- Reconnaître les différents publics qui fréquentent une salle d'armes (aspiration, besoin, motivation, conduite motrice, etc....)
- Initier former et perfectionner à la pratique des trois armes olympiques, du sabre maser et de l'escrime artistique et de spectacle.
- Arbitrer dans les 5 disciplines.
- Être capable d'organiser des épreuves à caractère pré compétitif au sein de la structure d'accueil,
- S'occuper du matériel d'escrime : équipements individuels de protection, équipements collectifs, équipements électriques ;
- Informer, préparer et accompagner en compétition ;
- Travailler en pédagogie individuelle et collective aux cinq pratiques.
- Mener à bien son projet d'action dans la structure.

La formation en centre

La formation en centre se déroule principalement aux CREPS de Wattignies durant 13 stages de formation de 4 jours sur 12 mois (sauf le 1^{er} stage sur 5 jours de formation) du 11 janvier 2027 au 30 Novembre 2027.

La formation en structure

Il est prévu un temps minimum de 35 heures de travail dit « en alternance » entre les différents stages au Creps de Wattignies, sur les 12 mois de présence en structure. Période de 3 à 4 semaines en moyenne. Ce volume horaire doit permettre de travailler en structure :

- 30 heures dont 20 heures de pédagogie collective et 10 heures de pédagogie individuelle.
- 5 heures pour la gestion et l'entretien du matériel, la présence lors des réunions institutionnelles : ligue, comité départemental, CDOS, CROS, Mairie, etc.

Viens s'ajouter à ce volume horaire, le travail personnel fourni par le stagiaire dans le cadre des trois projets qu'il doit mener durant sa formation :

- Projet d'animation.
- Projet de valorisation de deux actions auprès de deux publics différents.

Ce volume peut aller à la hausse en fonction du contrat de travail passer dans le club.

Le tutorat

Le tuteur doit accompagner le travail du stagiaire. Son implication dans la formation du stagiaire est une des clés de sa réussite.

- Le tuteur est mis en copie de l'ensemble des échanges entre l'institut et le stagiaire. Le responsable pédagogique de l'IFFE contact 2 fois au minimum dans l'année le tuteur et davantage en cas de difficulté.
- Le livret de suivi d'alternance renforce le lien entre Tuteur-Stagiaire-Formateur
- Le tuteur est destinataire des bilans intermédiaires des conseils de promotion

Formation enregistrée sous le n°

Planning prévisionnel de la formation 2027

IFFE

Ruban pédagogique BPJEPS Escrime pour tous 2027

2026	Septembre					Octobre					Novembre				H cours	H alternance/cours
	semaine 36 31/08/2026	semaine 37 07/09/2026	semaine 38 14/09/2026	semaine 39 21/09/2026	semaine 40 28/09/2026	semaine 41 05/10/2026	semaine 42 12/10/2026	semaine 43 19/10/2026	semaine 44 26/10/2026	semaine 45 02/11/2026	semaine 46 09/11/2026	semaine 47 16/11/2026	semaine 48 23/11/2026			
			Ouverture inscriptions 14-sept.								Clôture des inscriptions 09-nov		Positionnement et TEP 26-nov			
2027	Décembre					Janvier					Février				H cours centre	H alternance
	semaine 49 30/11/2026	semaine 50 07/12/2026	semaine 51 14/12/2026	semaine 52 21/12/2026	semaine 53 28/12/2026	semaine 1 04/01/2027	semaine 2 11/01/2027	semaine 3 18/01/2027	semaine 4 25/01/2027	semaine 5 01/02/2027	semaine 6 08/02/2027	semaine 7 15/02/2027	semaine 8 22/02/2027			
							Stage 1 Sabre de la découverte à initiation/diversité des pratiques du 11 au 15 janvier (5 jours) Wattignies		Stage 2 Fleuret de la découverte à initiation/diversité des pratiques du 25 au 28 janvier Wattignies		Stage 3 Épée de la découverte à initiation/diversité des pratiques du 8 au 11 février Wattignies		Stage 4 E Artistique de la découverte à initiation/diversité des pratiques du 22 au 25 février Wattignies			
						4	32	8	32	8	32	8	32	128	28	
								15		15		15			45	
	Mars					Avril					Mai					
	semaine 9 01/03/2027	semaine 10 08/03/2027	semaine 11 15/03/2027	semaine 12 22/03/2027	semaine 13 29/03/2027	semaine 14 05/04/2027	semaine 15 12/04/2027	semaine 16 19/04/2027	semaine 17 26/04/2027	semaine 18 03/05/2027	semaine 19 10/05/2027	semaine 20 17/05/2027	semaine 21 24/05/2027			
			Stage 5 Sabre Laser de la découverte à initiation/diversité des pratiques du 15 au 18 mars Wattignies			Stage 6 Pare escrime du 5 au 8 avril Wattignies					Stage 7 Sabre de initiation à apprentissage /publics clubs du 30 au 13 mai Wattignies		Stage 8 Fleuret de initiation à apprentissage/publics clubs du 24 au 27 mai Wattignies			
	10	10	32	10	10	32		10	10		32	10	32	128	70	
		15		15		15		15		15		15			90	
	Juin					Juillet					Août					
	semaine 22 31/05/2027	semaine 23 07/06/2027	semaine 24 14/06/2027	semaine 25 21/06/2027	semaine 26 28/06/2027	semaine 27 05/07/2027	semaine 28 12/07/2027	semaine 29 19/07/2027	semaine 30 26/07/2027	semaine 31 02/08/2027	semaine 32 09/08/2027	semaine 33 16/08/2027	semaine 34 23/08/2027			
		Stage 9 Épée de initiation à apprentissage /publics clubs du 7 au 10 juin Wattignies											Stage 10 E Artistique de initiation à apprentissage /publics clubs du 23 au 26 août Wattignies			
	10	32	10	10	10								32	64	40	
		15	15	15		15	15					15			90	
	Septembre					Octobre					Novembre					
	semaine 35 30/08/2027	semaine 36 06/09/2027	semaine 37 13/09/2027	semaine 38 20/09/2027	semaine 39 27/09/2027	semaine 40 04/10/2027	semaine 41 11/10/2027	semaine 42 18/10/2027	semaine 43 25/10/2027	semaine 44 01/11/2027	semaine 45 08/11/2027	semaine 46 15/11/2027	semaine 47 22/11/2027			
		Stage 11 Sabre Laser de initiation à apprentissage /publics clubs du 6 au 9 septembre Wattignies					Stage 12 approfondissement et renforcement optionnel / validation prérequis optionnel du 11 au 14 octobre Wattignies				Certification 1ère session BCL/BCL	Stage 13 approfondissement et renforcement optionnel / prep Certification				
													2ème session BCL			
	10	32	10			10	32			6		32	10	96	46	
	15		15	15	15			15			15				90	
	Décembre															
	semaine 48 29/11/2027	semaine 49 06/12/2027	semaine 50 13/12/2027	semaine 51 20/12/2027	semaine 52 27/12/2027											
	Certification 1ère session BCL/BCL															
								</								

PROGRAMME DISTANCIEL

BPJEPS 5 (7h en présentiel pour le BC1 et BC2)

PLANIFICATION HEURES EN DISTANCIEL :

JANVIER A NOVEMBRE 2027

DATES	INTITULÉ FORMATION	NB D'HEURES	INTERVENANT	HORAIRES
05/01/2027	Accueil Formation	3	IFFE	9h-12h
15/01/2027	BC1-BC2	7	D Robinet	9h-12h30/13h30 – 17h Présentiel
19/01/2027	Le tutorat	2	IFE	12h-14h
21/01/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
22/01/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
01/02/2027	BC3	4	O-Hanicotte	9h-13h
02/02/2027	BC3	4	M Carrier	9h-13h
04/02/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
05/02/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
15/02/2027	BC3- Physio	5	M Bourdageau	09h00-12h00 13h30-15h30
16/02/2027	BC3- Physio	5	M Bourdageau	09h00-12h00 13h30-15h30
17/02/2027	BC3	3h30	TD1 asynchrone Physio	A rendre 2 mars
18/02/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
19/02/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
08/03/2027	BC3-Physio	5	M Bourdageau	09h00-12h00 13h30-15h30
09/03/2027	BC3- Physio	3	M Bourdageau	9h-12h
10/03/2027	BC3	3h30	TD2 asynchrone Physio	A rendre 2 avril
11/03/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
12/03/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
22/03/2027	BC1 - Ethique	4	E.Rosnet	10h00-12h00 13h30-15h30
23/03/2027	BC1- Ethique	4	E.Rosnet	10h00-12h00 13h30-15h30
25/03/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
26/03/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
19/04/2027	BC3 - Physio	2	M Bourdageau	9h-11h
20/04/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
22/04/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h

23/04/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
27/04/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
29/04/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
30/04/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
03/05/2027	BC3 - Gestion Compet	2	A Rumpli	10h-12h
04/05/2027	BC3-com et évènementiel	2	Margot Maeliss	10h-12h
14/05/2027	BC3	3	TD1 asynchrone	Cycle escrime
20/05/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
21/05/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
28/05/2027	BC3	3	TD2 asynchrone	Cycle escrime
03/06/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
04/06/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
11/06/2027	BC3	3	TD3 asynchrone	Cycle escrime
17/06/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
18/06/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
24/06/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
25/06/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
02/09/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
03/09/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
14/09/2027	BC1- Laïcité	2	V.Oberlechner	10h-12h
16/09/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
17/09/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
21/09/2027	BC1-legislatif	2	M Goarin	10h-12h
23/09/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
30/09/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
01/10/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
05/10/2027	BC1- comp Psycho	4	M Carrier	10h-12h et 13h-15h
07/10/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
28/10/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
29/10/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h
04/11/2027	BC1	3	D Robinet	9h-12h
05/11/2027	BC2	3	D Robinet	9h-12h

Prérogatives du diplôme et emplois visés

Le BPJEPS mention « escrime pour tous » est un diplôme d'animateur spécialiste. Ce professionnel, couramment appelé « prévôt d'Etat d'escrime », est en capacité d'assurer en autonomie, la réalisation d'animations et d'accompagner le développement de sa structure.

Il doit notamment :

- Travailler collectivement auprès de tous les publics, du très jeune enfant au senior
- Animer et sécuriser au sein du club toutes les pratiques,
- Faire progresser techniquement les adhérents grâce à la leçon individuelle dans l'option délivrée.
- Promouvoir et proposer des activités de découverte des trois armes d'escrime sportive olympique, de l'escrime artistique et de spectacle ainsi que du sabre laser ; et des compétences approfondies dans l'option délivrée.

Le titulaire du BPJEPS "escrime pour tous" peut encadrer les activités en autonomie de manière indépendante ou au sein de structures proposant des activités escrime.

Il peut exercer dans des structures associatives ou commerciales, au sein de collectivités territoriales, dans des structures de loisirs touristiques, villages vacances, centre de loisirs, comités d'entreprise...

Contenus et objectifs de la formation

Cette formation a pour finalité de préparer au BPJEPS "escrime pour tous" (diplôme de niveau 4, Ministère Jeunesse et Sports).

A l'issue de la formation et de sa période d'alternance, le stagiaire doit être en capacité de :

- BC1 : concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- BC2 : valoriser les activités et les projets d'une structure du champ sport ou de l'animation
- BC3 : encadrer en sécurité des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en escrime :

A. 2 armes olympique (fleuret, sabre, épée)

B. 1 arme olympique (fleuret, sabre, épée) et sabre laser

C. 1 arme olympique (fleuret, sabre, épée) et escrime artistique

TESTS D'ENTREE

Les tests se dérouleront le 26 novembre 2026, au CREPS de Wattignies. Ils se composent :

- Des tests des exigences préalables (TEP)
- Des tests de sélections (si nécessaire)
- De l'entretien de positionnement

Modalités des tests d'exigences préalables pour l'entrée en formation

-
- Le candidat réalise 3 assauts en cinq touches de trois minutes maximum chacun ((en fonction de l'option choisie
- Le candidat arbitre un assaut en cinq touches de trois minutes maximum dans l'arme de son choix
- Le candidat prend une leçon individuelle de huit à dix minutes maximum (en fonction de l'option choisie

Le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants est dispensé des TEP :

- Le diplôme fédéral d'éducateur 2 escrime (Epée, Fleuret ou Sabre)
- Le CQP escrime
- Le certificat de spécialisation « escrime » associé aux spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Les titulaires des UC3 et ou UC4 du BPJEPS spécialité « éducateur escrime » mention « escrime » RNCP 28573
- Est également dispensé de cette vérification, le sportif de haut niveau en escrime inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

Les candidats en situation de handicap sont invités à nous contacter en amont de l'inscription pour mettre en place un parcours spécifique dans la mesure du possible.

Equipe Pédagogique

- Magali Carrier Professeur de sport Coordinatrice de la formation, formateur BC1 et BC3
- Delengaigne Stéphan DES Escrime formateur et référent pédagogique BC3
- Robinet David BEES 2eme degré Formateur BC1 et BC2
- Rosnet Elisabeth BEES 2eme degré Formateur BC1 et BC3
- Bourdageau Maxime Professeur de sport Formateur Physiologie et anatomie BC3
- Hanicotte Olivier Professeur de sport formateur BC3
- Equipe Technique Régionale ligue des Hauts de France formateurs BC3